

LES PÊCHES

LA POSSIBILITÉ D'OCTROI DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE AUX PÊCHEURS EN RAISON DU RETARDEMENT DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES REVENUS

M. Walter Carter (Saint-Jean-Ouest): Puisque cela traîne depuis quatre ou cinq ans, le ministre d'État chargé des Pêches s'engagera-t-il à discuter de la question avec ses collègues le plus tôt possible? Je pose cette question parce que le programme de soutien des revenus promis par le gouvernement ne sera pas mis en œuvre dans un avenir prévisible.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je crois que le député a mal compris ce que j'ai dit l'autre jour. J'ai dit espérer être en mesure, d'ici deux ou trois mois, de présenter à nouveau mon programme à mes collègues et d'avoir des entretiens avec les associations de pêcheurs. Je ne reviens en rien sur ma promesse ni sur ma décision de mettre en œuvre un programme de soutien des revenus à l'intention des pêcheurs.

M. Carter: Le ministre voudrait-il assurer à la Chambre et aux pêcheurs canadiens que ce programme sera mis en œuvre à la fin de la prochaine saison, mettons l'automne prochain?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je l'espère, mais je dois dire que nous ne lancerons pas de programme tant que les pêcheurs et nous ne serons pas convaincus qu'il améliorera de façon sensible le sort des pêcheurs, c'est-à-dire qu'il permettra de mieux stabiliser leur revenu que maintenant.

* * *

[Français]

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

LA POSSIBILITÉ DE REMPLACER LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET D'INCLURE HULL DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

La région de la capitale nationale, partie outaouaise, sans aucun doute la plus belle de tout le Québec, développée en quasi-totalité par la Commission de la capitale nationale et les Travaux publics du gouvernement fédéral, se verra désormais contrôlée, et brimée dans son développement par un nouvel organisme récemment mis sur pied par le gouvernement provincial ayant pour nom la direction générale de la Capitale nationale, dirigée par un haut fonctionnaire des affaires intergouvernementales hautement spécialisé en matière de séparatisme. Étant donné ce fait, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement canadien a l'intention d'abolir la Commission de la capitale nationale, et éventuellement de modifier l'article 16 de la loi, afin d'inclure Hull dans cet article comme partie intégrante de la capitale nationale du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur ces données. Je peux l'assurer qu'il n'est nullement question pour le gouvernement d'abolir la Commission de la capitale nationale. Au contraire, je partage l'opinion du député, à savoir que la Commission a fait un travail immense des deux côtés de l'Outaouais depuis

Questions orales

quelques années, et nous voulons que cela continue. Pour ce qui est de l'autre partie de la question, monsieur le président, le rapport Fullerton sera soumis à une commission de cette Chambre. Nous attendons les rapports de cette commission. Quant à moi, je me fie entièrement à la participation du député de Hull et des autres députés de la région pour nous assurer qu'un très bon rapport sera présenté à la Chambre.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION DE L'ARTICLE 613 DU CODE CRIMINEL EN RAISON DES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DE L'AFFAIRE MORGENTALER

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu la décision prise par la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Morgentaler, décision qui porte non seulement sur un point de droit mais aussi sur des faits, et vu les inquiétudes qu'a exprimées le très hon. représentant de Prince-Albert quant aux répercussions éventuelles de cette décision sur le jugement par jury dans notre pays, et compte tenu de l'expérience du premier ministre dans le domaine juridique, le premier ministre nous dirait-il si le ministre de la Justice énonçait la politique du gouvernement le 10 avril lorsqu'il a dit à la Chambre qu'il n'était pas question de modifier l'article 613 du Code criminel, en vertu duquel une Cour d'appel peut tirer des conclusions comme celles qui ont été tirées dans cette affaire.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il est certain qu'une opinion émise par le ministre de la Justice dans un secteur qui est de sa compétence représente une politique du gouvernement au moment où il l'émet. À ma connaissance, la proposition elle-même n'a pas fait l'objet d'une étude de la part du cabinet. S'il y a quelque raison de le faire, j'en parlerai à mon collègue afin de savoir si nous voulons la présenter au cabinet.

LA POSSIBILITÉ D'UNE MESURE DE CLÉMENCE EN FAVEUR DU DOCTEUR MORGENTALER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Ma question supplémentaire porte sur le même cas pour lequel la Couronne a choisi de mettre en accusation le prévenu, évitant ainsi une audience préliminaire. Cette affaire revêt un caractère unique puisque la Cour suprême n'a pu trouver aucun précédent légal aux décisions de la Cour d'appel du Québec. Le premier ministre voudrait-il aussi nous dire si la déclaration faite par le ministre de la Justice le 10, à savoir qu'on ne saurait songer à une mesure de clémence ou au pardon absolu dans l'affaire Morgentaler exprime également l'intention du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La disposition prévoyant la mise en accusation du prévenu figure dans le Code criminel depuis bien longtemps. L'autorité qu'elle confère aux procureurs généraux des provinces s'applique aux cas prévus par la loi. Je serais surpris que le député ait raison de dire que la Cour suprême a agi comme il le décrit au sujet de cette mise en accusation du prévenu. Cette disposition figure dans le code et cela pour une bonne raison. Je n'en vois aucune pour l'en retirer. Si le député veut faire valoir certains arguments, peut-être voudrait-il les présenter sous une forme quelconque au gouvernement.